

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNÉE 2022 – NUMÉRO 168 DU 06 JUILLET 2022

TABLE DES MATIÈRES

CABINET DU PREFET

Avenant à la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'État et la police municipale de WATTIGNIES (Nord)

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté du 1^{er} juillet 2022 autorisant la capture de poissons et d'écrevisses à des fins d'inventaires par la société FISH PASS sur le territoire du département du Nord
+ Annexe

CENTRE HOSPITALIER DE VALENCIENNES

Décision N°8429 du 13 juin 2022 portant délégation de signature

Décision N°8453 du 03 mai 2022 portant délégation de signature

CABINET DU PRÉFET

Avenant à la convention de coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale de WATTIGNIES (Nord)

En application des articles L.512-4 à L.512-7 du code de la sécurité intérieure (CSI), le préfet du Nord, le maire de WATTIGNIES et la procureure de la République auprès du tribunal judiciaire de Lille ont signé, le 30 juin 2022, un avenant à la convention régissant la coordination entre les forces de sécurité de l'Etat et la police municipale de la commune.

Arrêté autorisant la capture de poissons et d'écrevisses à des fins d'inventaires par la société FISH PASS sur le territoire du département du Nord.

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord

Vu le code de l'environnement, livre IV, titre III, et notamment les articles L.436-9 et R.432-6 à R.432-11 ;

Vu le décret 97-787 du 31 juillet 1997 modifiant les dispositions relatives au contrôle des peuplements piscicoles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 30 juin 2021 portant nomination de monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord (hors classe) ;

Vu le décret n°2019-352 du 23 avril 2019 modifiant diverses dispositions du code de l'environnement relatives à la pêche en eau douce ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 août 2013 modifié fixant en application de l'article R.432-6 du code de l'environnement la forme et le contenu des demandes d'autorisations prévues au 2° de l'article L.432-10 et à l'article L.436-9 du même code ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 février 2022 portant délégation de signature à monsieur Antoine LEBEL, directeur départemental des territoires et de la mer du Nord (délégation générale et ordonnancement secondaire) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} juin 2022 donnant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires et de la mer du Nord ;

Vu la demande présentée par la société FISH PASS en date du 30 mai 2022 ;

Vu l'avis favorable en date du 01 juillet 2022 de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;

Vu l'avis favorable en date du 01 juillet 2022 de l'office français de la biodiversité ;

Considérant que l'office français de la biodiversité, dans le cadre du programme de surveillance de l'état écologique des cours d'eau, a missionné la société FISH PASS afin que soit réalisé un inventaire piscicole sur différents cours d'eau sur le département du Nord ;

Considérant que la pêche électrique n'engendrera pas d'impact significatif sur l'environnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} - La Société FISH PASS représentée par madame BEON Laura – 18, rue de la Plaine – ZA des 3 près – 35890 LAILLÉ est autorisée à capturer des poissons et crustacés, à des fins d'inventaires dans les conditions et sous les réserves précisées aux articles suivants.

Article 2 - Les personnes qui interviendront dans ces pêches sont salariées de la société FISH PASS. L'équipe technique sera composée de :

- Fabien CHARRIER – Chef de projet, responsable scientifique des opérations
- Yann LE PERU – Chef de projet, responsable scientifique des opérations
- Nicolas BELHAMITI – Chargé d'études, responsable scientifique des opérations
- Allan DUFOUIL – Chargé d'études
- Fanny MOYON - Chargée d'études
- Loïc ESCARFAIL - Chargé d'études
- Matthieu ALLIGNE – Technicien
- Yoann BERTHELOT – Technicien
- Vincent PERES – Technicien
- Laura BEON – Technicienne
- Lise LE GOFF – Technicienne
- Pauline BESNARD - Technicienne

ainsi que le personnel technique nécessaire au bon déroulement de l'opération.

Article 3 - La présente autorisation est valable jusqu'au 13 novembre 2022 inclus.

Article 4 - Ces inventaires piscicoles auront lieu sur différents cours d'eau du département du Nord (cf. planche photographique en annexe) :

N°Station	Code SANDRE	Libellé SANDRE	Coordonnées Lambert 93	
			X Aval	Y Aval
1	01029000	LA RHONELLE À MARESCHE (59)	738855.722	7022295.567
2	01009000	LA SOLRE À FERRIÈRE LA PETITE (59)	772331	7015539
3	01004000	LA SAMBRE CANALISÉE À JEUMONT (59)	778608.792	7022779.413
4	01008000	L'HELPE MAJEURE À TAINIÈRES-EN-THIÉRACHE (59)	759844	7004437
5	01001336	L'HOGNEAU À GUSSIGNIES (59)	752677.247	7026488.602
6	01041000	LA SCARPE CANALISÉE À NIVELLE (59)	732355	7043889
7	01056000	LA LYS CANALISÉE À ERQUINGHEM/LYS (59)	688683	7064607

Article 5 - Les pêches seront pratiquées à l'électricité au moyen de matériels homologués et conformes à l'arrêté du 2 février 1989. Il s'agit d'appareils thermiques de pêche électrique de la marque Hans Grassl.

Les pêches ne seront effectuées qu'après avoir informé les mairies concernées par courrier et obtenu l'autorisation du détenteur du droit de pêche.

Article 6 - Les poissons capturés ainsi que les éventuelles espèces astacicoles manipulées lors des opérations menées dans le cadre de cette autorisation sont remis à l'eau après avoir été identifiés, dénombrés, mesurés et pesés (biométrie). Pour certaines espèces, la conservation de quelques individus est autorisée si une confirmation en laboratoire est nécessaire.

Les poissons et crustacés capturés dans les différents secteurs devront, après avoir été identifiés, dénombrés, mesurés et pesés (biométrie), être relâchés dans ces mêmes secteurs.

Les poissons, crustacés et amphibiens capturés appartenant aux espèces indésirables ou susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques au titre de l'article R.432-5 du code de l'environnement ci-après listés, devront être remis au titulaire du droit de pêche ou détruits sur place. Les poissons en mauvais état sanitaire le seront aussi.

Poissons :

Le poisson-chat (*Ameiurus melas*) ; La perche soleil (*Lepomis gibbosus*), les gobies à taches noires (*Neogobius melanostomus*) ; les pseudorasboras (*Pseudorasbora parva*) ; la carpe amour (*Ctenopharyngodon idella*).

Crustacés :

Le crabe chinois : (*Eriocheir sinensis*).

Les espèces d'écrevisses autres que :

Écrevisse à pattes rouges (*Astacus astacus*) ; Écrevisse des torrents (*Astacus torrentium*) ; Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ; Écrevisse à pattes grêles (*Astacus leptodactylus*)

Grenouilles :

Les espèces de grenouilles autres que :

grenouille des champs (*Rana arvalis*) ; grenouille agile (*Rana dalmatina*) ; grenouille ibérique (*Rana iberica*) ; grenouille d'Honorat (*Rana honorati*) ; grenouille verte ou dite commune (*Pelophylax kl. Esculentus*) ; grenouille de Lessona (*Pelophylax lessonae*) ; grenouille de Perez (*Pelophylax perezii*) ; grenouille rieuse (*Pelophylax ridibundus*) ; grenouille roussé (*Rana temporaria*) ; grenouille de Berger (*Pelophylax lessonae bergeri*) ; grenouille des Pyrénées (*Rana pyrenaica*) ; grenouille de Graf (*Pelophylax kl grafi*).

En cas de présence du gobie à taches noires (*Neogobius melanostomus*) et du pseudorasbora (*Pseudorasbora parva*), il conviendra de signaler leurs présences auprès de la Fédération du Nord pour la pêche.

Article 7 - Le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser, une semaine au moins avant l'opération, une déclaration par courriel ou écrite précisant le programme, les dates exactes et les lieux de captures, au Préfet (DDTM Nord, 62, Boulevard de Belfort, CS 90007, 59042 Lille Cedex, ddtm-sent@nord.gouv.fr), au service départemental du Nord de l'OFB (11, route Nationale, 59530 LOUVIGNIES-QUESNOY tél :03 27 49 70 54, sd59@ofb.gouv.fr) et la fédération du Nord pour la pêche (7-9, chemin des Croix, BP 50019, 59530 LE QUESNOY, tél:03 27 20 20 54, contact@peche59.com).

Article 8 - Dans le délai d'un mois après l'exécution de chaque opération, le bénéficiaire de la présente autorisation est tenu d'adresser un compte rendu type précisant les résultats des captures (description du secteur, date de la capture, engin utilisé, période d'échantillonnage, espèces capturées, à minima les espèces astacicoles et piscicoles) ainsi que la localisation GPS des stations de capture sous forme de fichier informatique au Préfet (DDTM Nord), au service départemental du Nord de l'OFB, à la fédération du Nord pour la pêche et à la direction régionale Hauts-de-France de l'OFB (56 rue Jules Barni, 80040 AMIENS CEDEX 1, tél: 01 45 14 36 00, dr.hauts-de-france@ofb.gouv.fr) pour être intégrés au système d'information sur l'eau (SIE). Un rapport annuel récapitulatif doit être transmis un mois après la date d'expiration de l'autorisation (format informatique).

Article 9 - Le bénéficiaire ou le responsable de l'exécution matérielle de l'opération doit être porteur de la présente autorisation lors des opérations de capture. Il est tenu de la présenter à toute demande des agents commissionnés au titre de la police de la pêche.

Article 10 - La présente autorisation est incessible. Elle peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire ne respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.

Article 11 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de LILLE, sis 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Le tribunal administratif peut être également saisi par l'application Télérecours citoyen sur le site www.telerecours.fr.

Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux, auprès de mes services, ainsi qu'un recours hiérarchique auprès du ministre de la transition écologique et solidaire, dans ce même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de LILLE, dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Article 12 - Le directeur départemental des territoires et de la mer du Nord, la secrétaire générale de la préfecture du Nord, messieurs les maires de MARESCHEs, FERRIERE LA PETITE, JEUMONT, TAISNIERES-EN-THIERACHE, GUSSIGNIES, NIVELLE et ERQUICHEM-LYS, le chef du service départemental du Nord de l'OFB, le directeur départemental de la sécurité publique, le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale du Nord, le président de la fédération du Nord pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la société FISH PASS, ainsi que toutes les autorités habilitées à constater les infractions à la police de la pêche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord, dont copie leur est adressée.

Lille, le 01 juillet 2022

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des
territoires et de la mer,

La responsable du service
eau, nature et territoires,

**Le responsable adjoint
du Service Eau Nature et Territoires**

p.o.

Hélène SOTYRÉUL

ANNEXE



DECISION n° 8429
DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié en date du 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu le contrat affectant Monsieur Alain LECHERF au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur chargé de missions auprès du directeur général à compter du 1^{er} mars 2018,

Vu la fiche de poste précisant les attributions du directeur chargé de missions auprès du directeur général,

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Alain LECHERF, directeur chargé de missions auprès du directeur général, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances au titre de la direction générale adjointe, ainsi que les marchés de pharmacie et de laboratoire dans la limite d'1 million d'euros HT.

A ce titre, Monsieur Alain LECHERF peut engager des dépenses afférentes à la direction générale adjointe, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain LECHERF, directeur chargé de missions auprès du directeur général, délégation de signature est donnée à Madame Guillemette SPIDO, directrice des Finances, aux fins définies à l'article 1 ci-dessus.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rodolphe BOURRET, directeur, Monsieur Alain LECHERF, directeur chargé de missions auprès du directeur général, est le représentant de l'autorité légale et a délégation à l'effet de signer, durant la période d'absence de Monsieur Rodolphe BOURRET, directeur, toute décision ou correspondance liée à la vie hospitalière, notamment à la prise en charge des patients, à l'état civil, aux actes médico-légaux, à la gestion des ressources humaines, à la sécurité des personnes et des biens, à la continuité du service public ou présentant un caractère d'urgence manifeste. Cette délégation concerne également les procédures d'admission et les décisions prises sur le fondement de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge.

Article 4 : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet.

Article 6 : La présente décision annule et remplace la décision 8087 en date du 14 mai 2018

Fait à Valenciennes, le 13 juin 2022

Le directeur
Rodolphe BOURRET



Décision n° 8429
Délégation de signature

Spécimen des signatures

Le directeur chargé de missions
auprès du directeur général

Alain LECHERF

La directrice des Finances

Guillemette SPIDO

DECISION n°8453
DELEGATION DE SIGNATURE
ET NOMINATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Le Directeur du Centre Hospitalier de Valenciennes,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles L6143-7, D6143-33, R6145-1 et suivants,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre de l'emploi et de la solidarité en date du 23 novembre 2016 modifié en date du 19 janvier 2017 affectant Monsieur Rodolphe BOURRET au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur à compter du 25 janvier 2017,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 15 décembre 2016 affectant Madame Anne-Claude GRITTON, au Centre Hospitalier de Valenciennes en qualité de directeur adjoint chargé des ressources médicales et de la recherche clinique à compter du 1er janvier 2017,

Vu la décision N° 8141 en date du 30 avril 2019 affectant Madame Anne-Claude GRITTON, Directeur Adjoint, à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Valenciennes à compter du 1^{er} mai 2019,

Vu les missions déléguées au directeur adjoint chargé des ressources humaines.

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Anne-Claude GRITTON, directeur adjoint chargé des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous les actes, attestations, documents, décisions et correspondances de la direction des ressources humaines (cf. annexe I), ainsi que les achats et marchés publics afférents à la formation du personnel dans la limite de 230 000 € H.T, effectués sur les comptes délégués (cf. annexe IV).

Madame Anne-Claude GRITTON peut engager des dépenses afférentes à la direction des ressources humaines, après accord du chef de pôle administration générale, dans la limite des crédits autorisés pour l'année et dans le respect des recommandations imposées par la certification des comptes.

Article 2 : Madame Anne-Claude GRITTON est nommée en qualité d'ordonnateur secondaire aux fins de signer les mandats, les bordereaux de dépenses et de recettes relevant de sa compétence.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Claude GRITTON, directeur adjoint chargé des ressources humaines, délégation de signature est donnée à M. Adrien STOLTZ, M. Samuel VEYER, Mme Françoise OLEJNICZAK, Mme Valérie VANDEWALLE et Mme Tiphaine AUDONNET, selon les champs définis dans l'annexe II.

Article 4 : Le directeur et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée aux personnes mentionnées ci-dessus, versée au registre et publiée au recueil des actes administratifs.

Article 5 : la présente décision annule et remplace la décision n° 8311 en date du 30 juin 2021.

Article 6 : La présente décision fait l'objet, sans délai, d'une publication au recueil des actes administratifs, d'un affichage public dans les locaux de l'établissement ainsi que sur son site internet.

Fait à Valenciennes, le 03 mai 2022

Le Directeur
Rodolphe BOURRET



Spécimen des signatures

Le directeur adjoint chargé
de la direction des ressources humaines

Anne-Claude GRITTON

L'attaché d'administration
Hospitalière de la direction des ressources humaines

Adrien STOLTZ

Le cadre supérieur de santé
de la direction des ressources humaines

Françoise OLEJNICZAK

L'ingénieur hospitalier à la direction
des ressources humaines

Samuel VEYER

L'attachée d'administration
Hospitalière de la direction des ressources humaines

Valérie VANDEWALLE

L'adjoint des cadres de classe exceptionnelle
de la direction des ressources humaines

Tiphaine AUDONNET

ANNEXE I :

Champs afférents à la délégation de signature de Madame Anne-Claude GRITTON, Directeur adjoint chargé des ressources humaines

RECRUTEMENT :

Tout acte, convention et contrat, courrier, portant sur l'action de recrutement

ABSENTEISME :

Toutes décisions et courriers relatifs à l'absentéisme du personnel

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX :

Toute décision et correspondance relatives aux relations avec les partenaires sociaux et avec les instances représentatives du personnel et la gestion du temps syndical

GESTION DES RELATIONS EXTERIEURES :

Appels d'offres relatifs aux contrats d'assurance des risques statutaires

Contentieux et précontentieux relatifs aux accidents de travail, maladies professionnelles

Correspondances avec les tiers, afférentes aux décisions prises par la Direction des Ressources Humaines

Relations avec l'inspection du travail et autres administrations de contrôle et d'inspection

Conventions et contrats avec des tiers portant sur la gestion des ressources humaines

CGOS :

Décisions et correspondances relatives au CGOS

PAYE et CONTROLE DE GESTION SOCIALE :

Ordonnancement de la paye et autres dépenses relevant des comptes relatifs à la gestion des ressources humaines

Réponses aux enquêtes diverses et décisions relatives à la certification des comptes portant sur le périmètre des ressources humaines

Décision et correspondances appliquant la règle du service fait

TEMPS DE TRAVAIL :

Décisions relatives à la gestion administrative du temps de travail

DISCIPLINAIRE :

Tous actes et décisions relatifs à la procédure disciplinaire des agents titulaires et contractuels

Décisions de sanctions disciplinaires

Toute décision de licenciement disciplinaire ou non à l'exception de la « révocation »

Correspondances, mémoires et décisions relatives à la commission des recours du conseil supérieur de la fonction publique hospitalière

Décisions et correspondances liées à l'abandon de poste.

FORMATION :

Tout acte relatif à la formation et au DPC.

Achats de formation : marché public limité à 230 000 euros HT

CARRIERE :

Toute décision, acte de procédure (CAP, concours notamment) et correspondance relatifs à la carrière des agents fonctionnaires et contractuels

RETRAITE :

Décisions et courriers relatifs à la retraite des agents titulaires et contractuels

CONTENTIEUX :

Mémoires et correspondances devant l'ensemble des juridictions notamment le tribunal administratif.

Décisions et correspondances liées aux recours dit « gracieux » ou « hiérarchiques »

Mandats et titres de recettes correspondants

ANNEXE II

En l'absence et cas d'empêchement du Directeur des Ressources Humaines, il est donné délégation de signature aux cadres suivants :

- Monsieur Adrien STOLTZ, Attaché
- Madame Valérie VANDEWALLE, Attachée
- Madame OLEJNICZAK, Cadre Supérieur de santé
- Monsieur Samuel VEYER, Ingénieur
- Madame Tiphaine AUDONNET, Adjoint des cadres de classe exceptionnelle

La délégation de signature porte sur l'ensemble des champs détaillés ci-après, Monsieur Adrien STOLTZ, Mme Valérie VANDEWALLE, Mme Tiphaine AUDONNET pouvant signer les décisions de l'ensemble des champs concernés en l'absence du cadre chargé spécifiquement du domaine cité, les autres cadres ne pouvant signer que leurs champs spécifiquement définis

Monsieur Adrien STOLTZ, Attaché d'administration

GESTION DES RELATIONS EXTERIEURES :

Correspondances et décisions relatives aux contentieux des accidents de service ou de trajets
Correspondances avec les professionnels du droit, le défenseur des droits et les juridictions dans les contentieux afférents aux décisions prises par la Direction des Ressources Humaines

CGOS :

Décisions et courriers relatifs au complément de salaire
Courriers et décisions adressés à la trésorerie

ABSENTEISME :

Courriers et décisions relatifs au conseil médical
Rapports complémentaires à destination des experts médicaux
Courriers de convocation d'agents auprès d'un médecin expert
Contrôle médical/Contrôle administratif
Décision et courriers relatifs aux déclarations d'accident de travail/maladie professionnelle
Courriers et décisions relatifs aux absences injustifiées
Décisions portant sur le temps partiel ou sur le CLM fractionné

DISCIPLINAIRE :

Convocations des agents aux entretiens disciplinaires contradictoires
Courriers relatifs aux sanctions disciplinaires
Décisions de sanctions disciplinaires dont le licenciement disciplinaire, excepté la « révocation » des agents titulaires,
Rapport introductif aux CAPL réunies en conseil de discipline, excepté proposition de « révocation »
Demande d'enquêtes administratives dans le cadre des dossiers ayant pour origine une faute ou une supposée faute d'agents publics
Correspondances et décisions relatives au conseil supérieur de la fonction publique hospitalière

CARRIERE :

Courriers et décisions portant licenciement non disciplinaire
Courriers et décisions liées à la procédure d'abandon de poste et de service non-fait
Demandes d'avis sur la manière de servir
Correspondances et décisions relatives aux positions statutaires y compris les décisions portant suspension liée aux obligations vaccinales
Courriers et décisions portant sur la mobilité des agents publics
Courriers et décisions relatifs à la situation administrative des agents
Invitations et convocations relatives aux CAP ; jury de concours
Demandes de publications (divers recueils administratifs, ARS)
Avenants aux contrats des agents publics

Décisions de reclassement et avancement de grades
Secrétariat des CAPL et correspondances CAPD
Recensement des postes à ouvrir aux concours et au choix
Invitations à convocations au jury de concours
Correspondances relatives aux cumuls d'activité
Décisions de mise en stage, de prolongation de stage ou de fin de stage,
Décisions de titularisation ou de non titularisation des agents stagiaires,
Documents liés à la procédure de rupture conventionnelle

RETRAITE :

Décisions et courriers relatifs aux :
- Dossiers de rétablissement
- Dossiers R15 à la CNRACL
- Courriers de complément d'informations
- Décisions et courriers portant admission à la retraite

Madame Valérie VANDEWALLE, Attachée d'administration

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX :

Autorisations d'absences syndicales
Correspondances avec les partenaires sociaux sur les sujets relatifs aux relations sociales ou dans le cadre de la représentation des agents par les partenaires sociaux

GESTION DES RELATIONS EXTERIEURES :

Relations avec l'inspection du travail
Correspondances et décisions relatives à l'inspection du travail
Correspondances et décisions relatives aux mutuelles hospitalières

FORMATION :

Actes relatifs au cahier des clauses techniques des formations
Actes relatifs à l'inscription aux organismes de formation continue
Demandes de devis
Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
Courriers de convocation aux actions de formation
Ordres de mission ANFH
Décisions d'autorisations d'absence
Conventions de stage
Courriers relatifs aux stages administratifs ou techniques (accord, organisation, convocation à un entretien)
Dossiers relatifs aux bilans de compétence, CFP et VAE et DPC
Tout acte relatif à la clôture annuelle de comptes

RECRUTEMENT :

Réponses aux demandes d'emplois
Invitations pour entretiens de recrutement
Recensement des postes à ouvrir aux concours
Invitations à convocation au jury de concours
Réponses aux enquêtes diverses ARS
Contrats à durée déterminée, indéterminée, dispositifs emplois aidés (CAE etc.)
Toutes décisions et correspondances relatives à la bourse à l'emploi
Conventions de stage et de mise à disposition de personnel

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS :

Invitations pour entretien

Courriers divers liés à la mission

Télétravail

Conventions de télétravail

Madame Françoise OLEJNICZAK, Cadre supérieur de santé

RECRUTEMENT :

Réponses aux demandes d'emplois

Invitations pour entretiens de recrutement

Recensement des postes à ouvrir aux concours

Invitations à convocations à jury de concours

Réponses aux enquêtes diverses ARS

Contrats à durée déterminée, indéterminée, dispositifs emplois aidés (CAE, etc...)

Toutes décisions et correspondances relatives à la bourse à l'emploi

Conventions de stage et de mise à disposition de personnel

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS :

Invitations pour entretien

Courriers divers liés à la mission

Monsieur Samuel VEYER, Ingénieur hospitalier à la direction des ressources humaines

ACCIDENT DE TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES

Décision de reconnaissance des AT/MP

Tous courriers et correspondances aux les agents dans le cadre de la gestion du dossier AT/MP

CITIS :

Information sur la mise en place d'une enquête administrative dans le cadre des accidents du travail et maladie professionnelle.

Courriers d'information sur la mise en CITIS

Décisions de mise en CITIS

GESTION DES RELATIONS EXTERIEURES

Correspondances dans le cadre du recours contre tiers

Documents officiels d'appel d'offres relatifs aux contrats d'assurance des risques statutaires

Relations avec l'inspection du travail

Correspondances dans le cadre du recours contre tiers

Correspondances et décisions relatives à l'inspection du travail

Madame Tiphaine AUDONNET, Adjoint des cadres de classe exceptionnelle

PAYE :

Correspondances avec la société gestionnaire de la paye

Décisions et courriers relatifs aux fiches de paies négatives, au service non fait ou partiellement fait

Décisions d'attribution des Allocations au Retour à l'emploi

Bordereaux mandatement/charges

Attestations relatives à la paie des agents

Relevés intervenants formations à l'IFMS, et autres écoles, etc...

Courriers divers relatifs à la paie et ayant des conséquences financières ou non pour les agents

Décisions et courriers relatifs aux primes des agents
Décisions et courriers relatifs aux acomptes
Décisions et courriers relatifs aux conventions de stages
Décisions et courriers relatifs aux déclarations de cotisations
Décisions et courriers relatifs aux factures dans le cadre de la mise à disposition d'agents
Décisions et courriers relatifs à la certification des comptes
Décisions et courriers relatifs aux titres de recettes dans le cadre de la mise à disposition d'agents du Centre Hospitalier de Valenciennes

TEMPS DE TRAVAIL :

Gestion administrative de congés maternité et paternité
Courriers relatifs aux heures supplémentaires, congés non pris et compte épargne temps
Courriers et décisions relatifs à l'aménagement du temps de travail

STATISTIQUES :

Bilan social
Enquêtes

Annexe complémentaire

En l'absence du DRH et des personnes pré-citées : attributions déléguées aux autres cadres en DRH.

Madame Claire VANSUYT née MULLIEZ, adjoint des cadres

CARRIERE :

Courriers et décisions portant licenciement non disciplinaire
Courriers et décisions liées à la procédure d'abandon de poste et de service non-fait
Demandes d'avis sur la manière de servir
Correspondances et décisions relatives aux positions statutaires y compris les décisions portant suspension liées aux obligations vaccinales
Courriers et décisions portant sur la mobilité des agents publics
Courriers et décisions relatifs à la situation administrative des agents
Invitations et convocations relatives aux CAP ; jury de concours
Demandes de publications (divers recueils administratifs, ARS)
Avenants aux contrats des agents publics
Décisions de reclassement et avancement de grades
Secrétariat des CAPL et correspondances CAPD
Recensement des postes à ouvrir aux concours et au choix
Invitations à convocations au jury de concours
Correspondances relatives aux cumuls d'activité
Décisions de mise en stage, de prolongation de stage ou de fin de stage
Décisions de titularisation ou de non titularisation des agents stagiaires
Documents liés à la procédure de rupture conventionnelle

RETRAITE :

Décisions et courriers relatifs aux :
- Dossiers de rétablissement
- Dossiers R15 à la CNRACL
- Courriers de complément d'informations
- Décisions et courriers portant admission à la retraite

Madame Christelle PLOUVIER, adjoint des Cadres

PAYE :

Correspondances avec la société gestionnaire de la paye
Décisions et courriers relatifs aux fiches de paies négatives et au service non fait ou partiellement fait
Décisions d'attribution des Allocations au Retour à l'emploi
Bordereaux mandatement/charges
Attestations relatives à la paie des agents
Relevés intervenants formations à l'IFMS, et autres écoles etc.
Courriers divers relatifs à la paie et ayant des conséquences financières ou non pour les agents
Décisions et courriers relatifs aux primes des agents
Décisions et courriers relatifs aux acomptes
Décisions et courriers relatifs aux conventions de stages
Décisions et courriers relatifs aux déclarations de cotisations
Décisions et courriers relatifs aux factures dans le cadre de la mise à disposition d'agents
Décisions et courriers relatifs à la certification des comptes
Décisions et courriers relatifs aux titres de recettes dans le cadre de la mise à disposition d'agents du Centre Hospitalier de Valenciennes

Monsieur Loïc DECAUDIN, TSH

TEMPS DE TRAVAIL :

Gestion administrative de congés maternité et paternité
Courriers relatifs au compte épargne temps
Courriers et décisions relatifs à l'aménagement du temps de travail

Madame Marie-Claire BRUGGEMAN, adjoint des Cadres

FORMATION :

Actes relatifs au cahier des clauses techniques des formations
Actes relatifs à l'inscription aux organismes de formation continue
Demandes de devis
Courriers aux agents relatifs à l'octroi d'une prise en charge au titre de la formation
Courriers de convocation aux actions de formation
Ordres de mission ANFH
Décisions d'autorisations d'absence
Conventions de stage
Courriers relatifs aux stages administratifs ou techniques (accord, organisation, convocation à un entretien)
Dossiers relatifs aux bilans de compétence, CFP et VAE
Tout acte relatif à la clôture annuelle de comptes

Madame Marjorie MOURONVAL, adjoint des Cadres

RECRUTEMENT :

Réponses aux demandes d'emplois
Invitations pour entretiens de recrutement
Réponses aux enquêtes diverses
Contrats saisonniers
Toutes décisions et correspondances relatives à la bourse à l'emploi
Conventions de stage

ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS :

Invitations pour entretien

Courriers divers liés à la mission

Annexe III

Comptes relevant de la délégation de signature

La délégation de signature sur les comptes énoncés ci-dessous peut se rapporter à chacun des budgets composants l'Entité du Centre Hospitalier de Valenciennes à savoir : A, B, H, J, E1, E3, C, G, P1, P2

TITRE 1 Dépenses de personnel

Chapitre	Intitulé
621	Personnel extérieur à l'établissement
631	Impôts taxes et versements assimilés sur rémunérations
633	Impôts taxes et versements assimilés (autres organismes)
641	Rémunération du personnel non médical
6411	Personnel titulaire et stagiaire
6413	Personnel sous contrat à durée indéterminée
6415	Personnel sous contrat à durée déterminée
642	Rémunération du personnel médical
6421	PH tps plein et tps partiel et hospitalo-universitaire
6422	Praticien recrutement contractuel renouvelable
6423	Praticien recrutement contractuel sans RD
6425	Permanences de soins
6451	Charges sécurité sociale et prévoyance P. non médical
6452	Charges sécurité sociale et prévoyance P. médical
6471	Personnel non médical
6472	Personnel médical
648	Autres charges de personnel

TITRE 3 Dépenses à caractère général

Chapitre	Intitulé
62	Autres services extérieurs <i>dont</i>
622521	<i>Indemnités régisseur titulaire</i>
622522	<i>Indemnités régisseur CDI</i>
622680	<i>Honoraires autres</i>
623100	<i>Annonces et insertions</i>
6237	<i>Publications</i>
625100	<i>Voyages et déplacement personnel non médical</i>
625110	<i>Voyages et déplacement personnel médical</i>
6256	<i>Missions</i>

TITRE 3 Autres recettes

Chapitre	Intitulé
7084	Mise à disposition
7081	Prestations CAF
7474	FEH
7541	Formation
6419	Remboursement sur rémunérations
7476	FIPHFP

